

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS FCP ADAUPERAN, PERMANEO, RENDEMENT SELECTION 2027

Paris, le 24 mars 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) suivants gérés par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification de vos FCP. Cette modification porte sur la stratégie d'investissement de votre FCP, le profil de risque ainsi que sur les instruments utilisés.

Le détail de ces modifications est présenté ci-dessous dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? ».

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications impactant spécifiquement votre FCP.

OPC	Code ISIN	Modifications mises en œuvre		
		Stratégie d'investissement	Profil de risque	Instruments utilisés
Adauperan	FR0014009BJ4	X	X	N/A
Permaneo	FR0011499599 FR0011563527	X	N/A	X
Rendement Sélection 2027	FR001400EF37 FR001400EF60 FR001400EF78 FR001400EF86	X	X	N/A

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne sont pas soumises à agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **24 mars 2023**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts dans la mesure où votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

ADAUPERAN :

Modification du profil rendement/risque : NON, la mention du risque de concentration est ajoutée à but informatif, le FCP respectant en tout état de cause les contraintes réglementaires de division des risques.

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non applicable

PERMANEO :

Modification du profil rendement/risque : NON, le FCP peut d'ores et déjà être exposé aux risques de taux à hauteur de 100% de l'actif net. Il est seulement ajoutée la possibilité d'une intervention sur ce risque avec des instruments intégrant des dérivés, dont l'utilisation est augmentée de 20% à 30% de l'actif net.

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non applicable

RENDEMENT SELECTION 2027 :

Modification du profil rendement/risque : OUI, une possibilité d'exposition du FCP aux pays émergents est ajoutée dans la stratégie mise en œuvre.

Augmentation du profil rendement/risque : OUI, augmentation de l'exposition du FCP aux pays émergents à hauteur de 10% de l'actif net.

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Faible

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
ADAUPERAN		
Stratégie d'investissement	Le FCP est géré dans une optique de long terme et son allocation répond davantage à une vue stratégique que tactique. Ainsi, si la société de gestion se laisse, selon les contraintes du présent prospectus, la possibilité de piloter les expositions du Fonds aux différentes classes d'actifs notamment via le recours aux produits dérivés, le FCP sera géré selon une approche d'allocation stratégique ajustée, à moindre mesure, par des vues tactiques notamment de couverture.	Le FCP est géré dans une optique d'allocation tactique. Ainsi, en concertation avec le Conseiller, la Société de Gestion pourra ajuster, selon les contraintes du présent prospectus, les expositions du Fonds aux différentes classes d'actifs notamment via le recours aux produits dérivés. Ces ajustements, notamment en matière de couverture, pourront prendre des amplitudes assez fortes dans le cadre de mouvements tactiques plus ou moins ponctuels.
Profil de risque	Néant	Risque de concentration Nonobstant le respect des contraintes de division des risques prévues par la Directive Européenne 2009/65/CE, la stratégie déployée par le fonds peut amener à une concentration sur un nombre limité de fonds. Cette concentration, inhérente à la stratégie, est portée à la connaissance des porteurs car elle constitue un facteur de risque.

	Avant	Après
PERMANEO		
Stratégie d'investissement	Le FCP sera exposé dans la limite de 10% de l'actif net aux obligations convertibles et dans la limite de 10% de l'actif net aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). (...) Le FCP pourra, par ailleurs, comprendre, dans la limite de 10% de l'actif net, des produits structurés de crédit. Il s'agira exclusivement de produits structurés de crédit ayant la nature de Credit Linked Notes (CLN) portant sur l'indice iTraxx Main.	Le FCP pourra, par ailleurs, comprendre, dans la limite de 30% de l'actif net, des titres intégrant des dérivés. Il s'agira de produits structurés de crédit, d'obligations convertibles, callable / puttable ainsi que d'obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »).
Instruments utilisés	4. Titres intégrant des dérivés <ul style="list-style-type: none"> ▫ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Risque de crédit. ▫ Nature des interventions : Couverture et/ou exposition au risque de crédit. ▫ Limites : Le FCP pourra comprendre, dans la limite de 10% de l'actif net, des produits structurés de crédit. L'investissement dans des CoCos ne pourra, quant à lui, pas dépasser 10% de l'actif net. ▫ Nature des instruments utilisés : Il s'agira exclusivement de produits structurés de crédit ayant la nature de Credit Linked Notes (CLN) portant sur l'indice iTraxx Main. Le FCP pourra également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). 	4. Titres intégrant des dérivés <ul style="list-style-type: none"> ▫ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Risques de taux et de crédit. ▫ Nature des interventions : Couverture et/ou exposition aux risques de taux et de crédit. ▫ Limites : Le FCP pourra comprendre, dans la limite de 30% de l'actif net, des titres intégrant des dérivés. ▫ Nature des instruments utilisés : Il s'agira de (i) produits structurés de crédit ayant la nature de Credit Linked Notes (CLN) portant sur l'indice iTraxx Main (10% maximum), (ii) d'obligations convertibles et callable / puttable, ainsi que (iii) des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos », 10% maximum).
RENDEMENT SELECTION 2027		
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du fonds est discrétionnaire ; elle consiste à investir dans des titres de créances constitués principalement d'obligations dont les maturités seront proches du 31 décembre 2027. Le fonds investit dans des titres émis par des entités publiques et privées dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE.	La stratégie d'investissement du fonds est discrétionnaire ; elle consiste à investir dans des titres de créances constitués principalement d'obligations dont les maturités seront proches du 31 décembre 2027. Le fonds investit dans des titres émis par des entités publiques et privées dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE (et dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents).
Profil de risque	Néant	Risque d'exposition sur les marchés émergents Le FCP peut être exposé aux marchés émergents (hors OCDE). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Ces modifications n'entraînent ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRII) de votre FCP.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

AURIS

GESTION

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management